

# LES TARIFS 2009 - 2010

## LES INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

accordéon chromatique, accordéon diatonique, alto, basson, batterie, bugle, biniou-kozh, bombarde, chant, clairon, clairon basse, clarinette, clavecin, clavier moderne, contrebasse, cor de chasse, cor d'harmonie, cornemuse écossaise, cornet, flûte à bec, flûte irlandaise, flûte traversière, guitare basse, guitare classique, guitare électrique, guitare folk, harpe celtique, harpe classique, hautbois, mandoline, orgue classique, percussions classiques, percussions ethniques, piano jazz, piano, saxophone, trombone, trompette, trompette de cavalerie, trompette basse, tuba, viole de gambe, violon et violoncelle.

	Enfant Flume	Adulte Flume	Enfant Extérieur	Adulte Extérieur
<b>LES PARCOURS</b>				
Eveil Musical	100	-	132	-
Formation musicale seule	130	160	165	180
<b>LES PARCOURS</b>				
Aspirant à la formation complète ou F.M. + Flutiboum	340	-	456	-
Formation complète ou Parcours libre	436	566	583	710
Soutien à la pratique amateur individuel	½ heure par semaine	480	612	756
	½ heure par quinzaine	240	306	315
<b>LES PARCOURS</b>				
Ateliers	240	355	424	488
Instrument supplémentaire	240	355	424	488
<b>LES PRATIQUES COLLECTIVES</b>				
Pratique vocale collective seule	40	50	50	60
Pratique instrumentale collective seule	50	80	80	100
Pratique vocale collective complémentaire	20	25	25	30
Pratique instrumentale collective complémentaire	25	40	40	50
<b>LES PRATIQUES COLLECTIVES</b>				
Soutien à la pratique amateur collectif	Forfait annuel Tarif Groupe	15 h ⇒ 525	10 h ⇒ 350	5 h ⇒ 175

**Frais administratifs ⇒ 10 € par Famille**



## LES REDUCTIONS PROPOSEES SUR LES TARIFS

LES REDUCTIONS PROPOSEES PAR L'ECOLE DE MUSIQUE			LES REDUCTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (Réservées aux adhérents APE)	
Quotient familial	Votre revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales doit être inférieur à 11 000 € (avis imposition 2007)	- 5% sur le total de la facture musique	Quotient familial annuel Moins de 5500€	30 % de la facture musique
Nombre d'enfants	Pour 2 enfants de la même famille	- 10 %	Quotient familial annuel Entre 5501€ et 6600€	20 % de la facture musique
	Pour 3 enfants et plus de la même famille	- 20 %		
			Quotient familial annuel Entre 6601€ et 8400€	10 % de la facture musique

## MODE DE REGLEMENT

Un acompte de 100 € est demandé à chaque famille à l'inscription.

Règlement au comptant ou en plusieurs versements, par prélèvement automatique (joindre RIB ou RIP + 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre banque), chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, chèques-vacances ou espèces.